

Réunion du conseil syndical

26 mars 2021

Sont présents :

Madame PONS et Messieurs LAOUT, VAN POËCKE, BRAUN, GIAUFRET, FAUVET, WALTER.

Constitution des commissions de travail

Commission chauffage + eau

Membres : Jérôme FAUVET, Jean-Claude LAOUT, Michèle PONS, Jean-Pierre VAN POËCKE.

Cette commission aura pour tâches,

- le suivi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des besoins en chauffage de la résidence ;
- le suivi de la rénovation de la chaufferie du K 50 ;
- l'étude de la pérennisation des contrats avec Thermo fuel ;
- le suivi de l'étude sur la nécessité de réaliser une répartition individuelle des frais de chauffage ;
- la rédaction d'un contrat définitif concernant les compteurs d'eau avec OCEA et la résiliation du contrat actuel avec ISTA que nous ne souhaitons pas reconduire.

Commission espace verts

Membre principal : Jean-Pierre VAN POËCKE. Il sera assisté selon les besoins d'autres membres du conseil.

Il assure le suivi de la gestion des espaces verts et la relation avec le paysagiste.

Commission contrats

Membre principal : Olivier WALTER.

L'objectif de la commission est d'établir un point exhaustif sur l'ensemble des contrats liant la copropriété à des prestataires aux fins d'en rendre la lecture accessible à tous et de pouvoir en étudier la renégociation de façon régulière et si le besoin s'en fait sentir.

Commission travaux

Membres : Frédéric BRAUN, Jean-Claude LAOUT, Michel PONS, Jean-Pierre VAN POËCKE.

Cette commission aura en charge le suivi des travaux engagés, une réflexion prospective sur les travaux d'importance à envisager pour les années à venir.

Dans les travaux d'actualité figurent

- le changement des boîtes aux lettres telles que l'assemblée générale l'a voté ;
- la mise en place de la signalétique pour la numérotation des parkings.

Le point sur la légionnelle

Le traitement de la légionnelle a été interrompu pour la tour 50 par suite de résultats négatifs des analyses.

Concernant le linéaire en revanche, et malgré le remplacement de la pompe de bouclage par une pompe d'un débit sensiblement supérieur, les dernières analyses ont fait apparaître encore quelques résultats hors

normes. Compte tenu des coûts déjà très importants résultant des traitements effectués jusqu'à ce jour (> 25 000 €), nous avons à cœur de trouver très rapidement une solution pour éradiquer le problème de façon pérenne. Dans ce but, une réunion aura lieu le 15 avril en présence de la société AQUAGED et de la société THERMOFUEL.

Nous rappelons aux usagers les préconisations faites par le chauffagiste concernant la nécessité de nettoyer régulièrement ses embouts de filtration d'eau chaude sur les robinets des salles de bains des douches et des cuisines car leur encrassement est une source potentielle de présence de légionnelles.

Vie commune

Le conseil syndical rappelle aux résidents l'importance qu'il y a pour chacun à se comporter de sorte que le respect temps du cadre de vie que de la tranquillité des personnes soient préservés.

Nous rappelons aux parents l'importance qu'il y a à bien encadrer les activités de leurs enfants dans la résidence, notre souci premier étend d'en assurer la sécurité.

Concernant le passage qui a été fermé volontairement au niveau de l'allée 48, nous prions instamment les résidents de respecter cette fermeture et de ne plus emprunter ce passage. Un affichage de rappel sera installé temporairement sur la barrière.

Dossier téléphérique

Vous avez dû prendre connaissance du projet de la société des transports lyonnais de la construire un téléphérique reliant Gerland à Francheville en passant par la colline de Sainte-Foy. Une telle réalisation entraînerait inévitablement de nombreuses nuisances pour les riverains, auxquelles s'ajouterait vraisemblablement une baisse significative de la valeur de leur bien. Le conseil syndical vous invite donc, si vous ne l'avez fait, à vous manifester contre ce projet. Des pétitions existent pour cela et des commissions locales se sont créées pour suivre ce projet et s'y opposer.

Assemblée générale

Vous avez dû recevoir votre convocation à la prochaine assemblée générale qui se tiendra par correspondance. Le document de convocation sera disponible pour vous sur le site de la résidence en cas de besoin.